



Le nouveau ministre et l'évolution canadienne



“NOUS NE SOMMES NI ANNEXIONNISTES NI IMPÉRIALISTES; NOUS SOMMES CANADIENS, OUI, CANADIENS DANS LA PLUS LARGE ACCEPTATION DU MOT.”

L'honorable R. Lemieux prononçait ces paroles au banquet du Club National, le 4 mars 1904. Elles contenaient à la fois, une affirmation bien faite pour rassurer, une profession de foi qui répond à toutes les objections et un appel aux énergies dont on attend la réalisation de vœux trop hâtifs pour qu'ils aient dû s'accomplir plus tôt, et trop légitimes pour qu'ils soient indéfiniment ajournés.

M. Lemieux, le nouveau ministre des Postes — on l'appelle ici, d'après un mot anglais, le Maître-Général des Postes — est âgé d'un peu moins de quarante années. Il possède toute la vigueur du corps et de l'esprit, le “mens sana in corpore sano” dont cette certaine philosophie ancienne qui ne vieillit pas, fait une nécessité pour les meneurs d'hommes. Il a rudement peiné, en son jeune âge, ayant partagé avec une famille nombreuse et, d'ailleurs, très libéralement douée, la part d'héritage que lui ont faite des parents plus soucieux de la culture intellectuelle de leurs enfants que de tout autre avantage matériel si avidement recherché par le modernisme où nous vivons.

Le nouveau ministre a été élevé à la Béarnaise qui entraîne à ne compter que sur soi, faisant le dressage par la volonté et domptant la volonté elle-même par l'impérieux, l'invincible commandement de la nécessité.

Carnegie tient pour un don du Ciel la naissance déshéritée de la fortune et, règle générale, la nécessité de l'effort, le besoin de parfaire une situation qui demande à se compléter sont le meilleur gage d'un succès durable et le stimulant précieux d'une ambition servie, du reste, par des circonstances heureuses et des talents sérieux et variés.

Appelé, très jeune, au professorat, M. Lemieux eut la conscience et le courage de ses fonctions : l'étude appliquée et des recherches incessantes le mirent en possession de la science légale administrative qu'il enseignait. Son cours oral terminé, il entreprit, après avoir longuement mûri son sujet, de publier le volume connu de tous nos universitaires sur “Les origines du droit canadien”.

La profession légale, les conférences sur divers sujets politiques, des articles de journaux et de revues traitant d'histoire et d'économie ont fait de M. Lemieux un des esprits les plus cultivés de notre monde canadien. Substitut du procureur général de la Province, journaliste et orateur, il fut mêlé bientôt au mouvement de la politique, au commerce intime de ses chefs, des comités d'élection, au maniement des foules et peu d'hommes publics sont aussi avertis et possèdent aussi à fond les dessous de notre politique, le tempérament des grands corps judiciaires, législatifs et populaires que M. Lemieux.

Je voulais arriver, par ce long préambule, à dire que M. Lemieux, a conquis, de haute lutte, le droit de parler d'autorité à ses compatriotes tout à côté de ses jeunes contemporains. Il a qualité pour affirmer sa personnalité, ce qu'il est lui-même et ce qu'est, aussi, son parti présentement, ce qu'il sera ou, au moins, ce qu'il veut être dans l'avenir.

Et, certes, dans cette répudiation du pan-américanisme et de l'impérialisme à la Chamberlain, dans cette affirmation de l'idée canadienne exclusivement de toute préoccupation qui dépasse les limites du Canada, il y a le programme de la jeunesse canadienne, la note, le cri patriotique dominant, le mot d'ordre à tous. Rien là qui puisse oblitérer les souvenirs d'un passé utile, glorieux, et jeter dans l'ombre de l'oubli des traditions des enseignements, des règles de direction que les partis ont dû, tour à tour, accepter, pour répondre aux aspirations du monde bien pensant de la politique, de l'ordre religieux et social, du commerce et de l'industrie.

Dans ces quelques mots d'un discours de partisan à des co-partisans, M. Lemieux, ne froisse aucun sentiment généreux chez ses adversaires et un chacun se réjouit à la pensée qu'aujourd'hui on proclame souveraine, en nos immenses domaines, l'âme canadienne qui repousse à la fois l'impérialisme britannique et le fusionnement américain.

“Canadiens, oui, canadiens dans la plus large acceptation du mot”, c'est à être cela que les ancêtres ont consacré leur vie politique depuis 1774 jusqu'à

1867, passant des revendications parlementaires aux protestations violentes, à l'émeute, à la révolte, pour aboutir à ce grand acte d'émancipation nationale et d'organisation en Puissance du Canada unifié que forment les possessions britanniques de l'Amérique du Nord.

Nous en sommes à une période de développement matériel sans précédent dans notre histoire; nous avons atteint le record de la production industrielle, agricole même dans une certaine mesure, et notre commerce, par tête, rivalise avec celui des peuples les plus actifs du monde.

L'émigration nous arrive par flots pressés et réguliers pour doubler en peu d'années notre population, multipliant également les problèmes économiques qui se compliqueront à fur et à mesure de la tension des rapports entre le capital et le travail et de l'amointrissement de notre patrimoine agricole par le partage entre les nouveaux arrivants. Comment fusionner en un tout homogène et exclusivement canadien ces éléments divers qui nous apportent leur travail, leurs capitaux, mais aussi leurs tempéraments divers, leurs moeurs, leurs usages particuliers, leurs préjugés de race et de religion, leurs travers, leurs défauts, leurs tares, leurs vices de naissance et d'éducation? Combien s'imposent les voies d'apaisement, de conciliation dans un pays comme le nôtre, où hélas! trop de fanatismes antiques et qui sont passés même dans leur pays d'origine, ont trouvé leur refuge.

Les hommes constitués en autorité au-dessus du peuple pour l'unifier, en le pacifiant, ont une rude mission à remplir par la parole, par la plume, par le soin particulier qu'ils doivent apporter dans leurs relations avec les aveugles, les passionnés ou les ignorants. Voilà une des grandes tâches de l'évolution canadienne et personne, parmi les jeunes contemporains ne semble l'avoir comprise et réussie, jusqu'à présent, mieux que le nouveau ministre des Postes du Canada.

La Confédération remonte à près de 40 ans! Peu d'amendements ont été apportés à la constitution et aucun n'a été voté qui affecte, par le fond, les relations des provinces entre elles et des provinces avec le pouvoir central. Les provinces elles-mêmes, ont eu peu à souffrir des empiétements du pouvoir fédéral, qui ont été heureusement réprimés par le Conseil Privé ou la Cour Suprême.

Seule la question financière surgit et s'impose à la sollicitude de nos hommes d'Etat, s'ils entendent, de bonne foi, maintenir le pacte fédéral et donner aux provinces les moyens de se développer, ayant bien garde, cependant, d'administrer économiquement ce qui n'a pas été fait dans tous les cas, au dire de plus d'un.

L'esprit de notre constitution veut que les provinces jouissent du pouvoir de porter des lois sur tous les sujets de propriété et de droits civils.

La Cour Suprême se trouve, malgré bien des protestations, revêtu des pouvoirs de cassation dans toutes ces causes de droit civil et elle réforme, curieuse anomalie, les décisions de la majorité de nos juges siégeant en cours d'appel dans notre province qui excipe, en vertu de l'acte de 1867, de la règle générale appliquée aux autres provinces en cette matière.

Ne serait-il pas plus naturel, plus logique et plus juste, que la Cour Suprême fût simplement un haut tribunal fédéral, chargé de l'interprétation des lois du parlement et de juger les conflits entre nos divers pouvoirs exécutifs.

Le droit de conclure des traités se rapportant au commerce et aux intérêts territoriaux du Canada sont inhérents à l'autonomie d'une nation de même que la représentation diplomatique et consulaire auprès des pouvoirs étrangers!

Voilà, tracé en quelques lignes, un vaste champ de luttes pacifiques, de conquêtes nationales que devra couvrir l'évolution canadienne dont le but ultime ne peut être que l'indépendance politique de notre pays. La jeunesse est fatalement appelée à prendre position sur ces questions vitales où se joue l'existence d'un peuple. Serons-nous nous-mêmes, dans l'intérêt britannique, ou deviendrons-nous la proie de l'aigle américain? A la génération qui entre dans la carrière de le décider!

De tout temps, sur les terrains les plus variés de la lutte pour la vie nationale, les Canadiens-français ont trouvé à leur tête des hommes capables de les représenter: l'évolution qu'ils ont ou déterminée,

ou modérée, ou activée a été continue, incessante et progressive.

Bien peu de choses nous font défaut pour arriver au parfait accomplissement des desseins des Lafontaine, des Baldwin, des Macdonald, des Cartier les auteurs de notre situation politique et les pères de la confédération canadienne.

La tâche qui s'impose aux jeunes hommes du moment, les hommes de demain, est de préparer l'opinion à la transformation finale de la nation canadienne à la suite des mouvements migratoires dirigés sur notre sol et à la paix sociale nécessaire à l'unité nationale.

C'est un bonheur pour les Canadiens-français de pouvoir compter sur de tels hommes que M. Rodolphe Lemieux, puisqu'il a pour lui un passé impeccable de travail, de belle tenue en toute circonstance donnée, et que son esprit est ouvert à toutes les conceptions de grandeur nationale, rêves de jeune homme, hier, devenus des possibilités aujourd'hui, des certitudes demain, aux yeux de l'homme mûr si soigneusement préparé au rôle qui lui est dévolu.

G. A. NANTEL.

Notes biographiques sur
l'Hon. Rodolphe Lemieux, C. R.

Né le 1er novembre 1866, à Montréal; entra le 1er septembre 1878 au Séminaire de Nicolet, où il fit ses études classiques; admis à l'étude du droit en janvier 1887; admis au barreau en juillet 1891; licencié en droit en juin 1891; docteur en droit le 1er mai 1896; professeur de droit à l'Université Laval en septembre 1897; nommé conseil du Roi à Québec en 1898; nommé conseil du Roi à Ottawa en 1904; élu député de Gaspé à la Chambre des Communes, par 49 voix de majorité, le 23 juin 1896; réélu le 14 novembre 1900 par 1400 de majorité; réélu par acclamation en février 1904; assermenté comme ministre dans le gouvernement Laurier, le 29 janvier 1904; a représenté le Canada devant le Conseil Privé, en Angleterre, en août 1904; a été substitut du procureur général dans le district de Montréal; a publié deux ouvrages de droit en 1896 et en 1900; a prononcé le discours au nom des anciens élèves de Nicolet, avec l'honorable juge Blanchet, lors des fêtes du centenaire, en juin 1903; a été l'associé professionnel de feu Honoré Mercier; est actuellement l'associé de l'honorable Lomer Gouin, C. R., premier ministre de la province de Québec; a épousé Mademoiselle Berthe Jetté, fille aînée de l'honorable Sir Louis Jetté, K. C. M. G., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

M. Lemieux a succédé aux Postes, à M. Aylesworth, le ministre actuel de la Justice.

Son secrétaire particulier, M. H. Verret, du département du solliciteur général depuis que l'honorable M. Fitzpatrick en fut le titulaire, a suivi le nouveau ministre des Postes, auquel il apporte un dévouement et une expérience hors ligne dans l'accomplissement de ses fonctions.

L'ENFANCE

POÉSIE DEDICÉE A L'ALBUM UNIVERSEL

Que j'aime à regarder les tout petits enfants;
Leur sourire est si doux et leurs yeux innocents.
J'aime à les voir jouer dans les bras de leur mère.
Ils sont délicieux, ces anges de la terre!

Je ne sais ce qu'ils ont tout au fond de leurs yeux,
Mais j'y crois voir toujours comme un reflet des cieux.
Et, bien souvent, le soir, quand s'endorment les choses,
Je vois des rêves d'or sous leurs paupières closes.

Et je me suis surpris à penser au Sauveur
Caressant ces trésors, les pressant sur son coeur,
Disant que dans le ciel les anges sont leurs frères...
Tandis que le bonheur faisait pleurer les mères...

Oh! je comprends pourquoi l'on peut voir nuit et jour,
A côté d'un berceau, des yeux remplis d'amour!
Oui, mères, je comprends vos bonheurs, vos tristesses.
Aimez vos petits, couvrez-les de caresses.

Mais, quand viendra l'instant où leur raison qui dort
Aux rythmes de la vie unira son accord,
Ah! parlez-leur d'amour, du ciel et de prière:
Leurs jours refléteront plus tard cette lumière.

Ce que j'aime en l'enfant, mères, c'est sa candeur,
C'est le reflet du ciel que je vois dans son coeur...
Il faut pour le souiller, sur un lis, peu de fange:
Un enfant n'est plus beau quand il n'est plus un ange.

Padre ALBERTO, O. M. I.